

La Défense, le 18 AOUT 2006

Le directeur de la sécurité et de la circulation routières
à
Monsieur le directeur du bureau d'enquêtes sur les
accidents de transport terrestre.

ministère
des Transports
de l'Équipement
du Tourisme
et de la Mer



direction
de la Sécurité
et de la Circulation
Routières

sous-direction
de la sécurité de la route
et de la gestion du trafic
bureau
des équipements et de la
sécurité de la route

objet : Enquête technique sur l'accident du 24 novembre 2004 au PN 71 à Millau

référence :

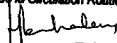
affaire suivie par : Mustapha Makhloufi - DSCR/R1
tél. : 01 40 81 81 10, fax : 01 40 81 81 99
courriel : Mustapha.Makhloufi@equipement.gouv.fr

Vous m'avez adressé le rapport établi par le BEA-TT sur l'accident du 24 novembre 2004 au passage à niveau n° 71 à Millau et appelé notamment mon attention sur la recommandation R3, contenue dans ce rapport, relative à l'amélioration des guides et supports de formation traitant de la signalisation temporaire de chantier.

Je porte à votre connaissance que je demande au SETRA (Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) et au CERTU (Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports et l'Urbanisme et les Constructions publiques) :

1. d'élaborer une note d'information sur la préparation de chantier, la mise en œuvre de la signalisation ainsi que leur suivi à proximité des passages à niveau. Le contenu de cette note sera pris en compte lors de l'actualisation des guides et manuels existants sur la signalisation des chantiers.
2. d'intégrer dans les supports de formation existants et ceux en cours d'élaboration une étude de cas s'appuyant sur cet accident.

Le directeur-adjoint à la
Direction de la Sécurité
et de la Circulation Routières



Jean PARRALEUX

Arche Sud
92055 La Défense cedex
téléphone :
01 40 81 21 22
télécopie :
01 40 81 81 98
courriel : routes.dscr
@equipement.gouv.fr

Copie à : SETRA
CERTU